

Paulin MANWELO, S.J.

### La primauté des droits de l'homme et des Peuples

Ce double numéro, qui clôturé la série des numéros de *Congo-Afrique* de l'année 2013, porte sur un thème dont l'actualité reste incontournable pour l'essor de notre continent : les droits de l'homme et des Peuples <sup>(1)</sup>. En effet, la lutte pour le respect des droits de l'homme et des Peuples reste une priorité de tous les âges. Elle est la condition *sine qua non* pour créer une société viable pour tous.

Considérons le cas de notre pays. Hormis quelques progrès réalisés, ça et là, en matière des droits de l'homme, le chemin du véritable décollage pour le respect de ces droits reste encore long et pénible. A ne considérer que les rapports des agences onusiennes et des institutions non-gouvernementales, chargées de la promotion des droits de l'homme, et aussi, lorsqu'on jette un regard averti sur le vécu quotidien des congolais et congolaises, les faits sont têtus et pathétiques : arrestations arbitraires, harcèlements quasi quotidiens et ostentatoires de la population de la part de la police et autres agents de l'ordre public, violences sexuelles, surtout dans les zones en conflits, notamment à l'Est du pays... Autant d'abus des droits de l'homme et des Peuples, à telle enseigne que d'aucuns se demandent à quand l'instauration d'un véritable Etat de droit en République Démocratique du Congo.

A dire vrai, le débat sur la nature et l'importance des droits de l'homme et des Peuples est devenu, de nos jours, obsolète. Car, si jadis, dans les années 1980, il y a eu un débat houleux entre les défenseurs de l'universalisme et les partisans du particularisme des droits de l'homme, qui, eux, avaient tendance à jeter un certain discrédit sur la notion même des droits de l'homme, la qualifiant tout simplement d'« ethnocentrisme » (entendez par-là, eurocentrisme), aujourd'hui, tout le monde s'accorde pour reconnaître le rôle majeur que doit jouer le respect des droits de l'homme dans l'avènement d'une société « civilisée ». Les Etats africains l'avaient reconnu à Tunis, en 1992, dans une Déclaration solennelle que Mubiala Mutoy nous rappelle dans son texte : « Les Etats africains réaffirment leur engagement en faveur des principes énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, dans le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et la Charte africaine des droits de l'homme et des Peuples. L'universalité des droits de l'homme est *indiscutable* (c'est nous qui soulignons) ; leur protection et leur promotion constituent *un devoir* (c'est nous qui soulignons) pour tous les Etats, indépendamment de leur système politique, économique et/ou culturel ».

(1) Nous reprenons ici l'expression consacrée de la Charte africaine des droits de l'homme (1981) qui parle de « droits de l'homme et des Peuples » au lieu de « droits de l'homme » tout court, mettant ainsi en exergue la dimension « communautaire » des droits de l'homme contre leur interprétation atomiste et individualiste.

Jésuite. Professeur et Rédacteur en chef adjoint *ad interim* de *Congo-Afrique*  
E-mail : manwelop@hotmail.com

Cependant, une chose est de reconnaître la primauté indiscutable des droits de l'homme et des Peuples, une autre est de mettre en pratique ses prescrits. Et c'est ici que le bât blesse. Car, dans le train-train de la vie de notre société congolaise, en particulier, les droits de l'homme et des Peuples continuent, de diverses manières, à être foulés aux pieds. Impunément.

Comment, dès lors, surmonter ce décalage entre la primauté universellement reconnue des droits de l'homme et des Peuples et leur faible implémentation dans la vie quotidienne de notre société congolaise ?

L'exemple, dit-on, vient souvent d'en haut. Comment voulez-vous que les droits de l'homme et des Peuples soient considérés comme le socle sur lequel il faut bâtir notre nation lorsque les instances dirigeantes telles que le Parlement et l'Exécutif deviennent des « temples » où les intérêts du citoyen et, de manière générale, du Peuple congolais, sont subordonnés aux intérêts de ceux qui sont supposés être ses représentants ? L'article de B. Mukulungu Igobo, qui est lui-même un « élu », constitue une interpellation sur les tâches et les qualités qu'il convient de promouvoir pour que nos « élus » méritent le titre de « Honorable » ou « Excellence » que certains affectionnent tant. Le respect des droits de l'homme et des Peuples, qui sous-entend, entre autres choses, la promotion des intérêts de chaque citoyen congolais et du Peuple tout entier, est mis à mal toutes les fois que nos « élus » et, par extension, nos dirigeants, font fi de vertus et qualités telles que la compétence, la probité, la citoyenneté, la serviabilité et la collaboration.

Il y a un lien étroit entre bonne gouvernance et droits de l'homme et des Peuples. Par bonne gouvernance, il faut entendre le processus par lequel on met en place des mécanismes institutionnels, légaux et autres, susceptibles de promouvoir, entre autres choses, les droits de l'homme et des Peuples. Texte fondateur, la Constitution d'un pays représente le mécanisme légal *par excellence* pour promouvoir les droits de l'homme et des Peuples. Ainsi, qu'advient-il lorsque la Constitution est constamment sujette à des révisions et à des manipulations par des politiciens, qui ne visent que leurs intérêts égoïstes pour s'accrocher au pouvoir, à tout prix ? Joseph Cihunda l'atteste *mordicus* : la révision de la Constitution du 18 février 2006, le 20 janvier 2011, « n'était pas moins une fraude constitutionnelle », « une astuce d'amoindrissement des compétences dévolues aux provinces », « une érosion de l'autonomie des provinces ». Et pour cause : la soif du pouvoir pour des intérêts égoïstes. Les propos de notre héros national, Patrice E. Lumumba, que Joseph Cihunda reprend dans son texte situe assez bien les enjeux des débats politiques dans notre pays, y compris le débat sur les révisions constitutionnelles : « Sous la couleur du fédéralisme, on veut en arriver à un séparatisme ethnique. Finalement, c'est le tribalisme (entendez, intérêts égoïstes) qui l'emportera. Si le fédéralisme devait triompher, le Congo éclaterait avant cinq ans. J'en prends la Belgique et le monde à témoin ».

Mais, la question des droits de l'homme et des Peuples doit être posée à un niveau beaucoup plus fondamental : celui de la « construction d'une autre histoire, d'un nouveau sens du monde, d'un vivre un nouveau rapport aux autres,

au pouvoir et aux richesses (Kasereka). Dans son étude sur les lois relatives au VIH/Sida en Afrique centrale et occidentale, Rodrigue Ntungu rappelle que la Commission africaine des droits de l'homme et des Peuples suggère aux Gouvernements africains des solutions beaucoup plus fondamentales pour protéger les droits de l'homme, en particulier ceux des PVVIH : allouer les ressources nationales à la lutte contre la propagation du virus, protéger les victimes contre la discrimination, appuyer les familles affectées, élaborer des programmes d'éducation en santé publique, etc. C'est pourquoi R. Ntungu s'insurge contre la tendance de certains pays africains à privilégier la voie de la pénalisation et de l'emprisonnement des personnes affectées par le VIH/Sida comme solution idoine pour protéger les individus contre la propagation du VIH/Sida. Selon R. Ntungu, il faut plus et mieux. Il propose, à cet effet, le modèle du droit tunisien : le « placement d'office à finalité d'isolement prophylactique » (le POIP). Car, en définitive, il s'agit de respecter la dignité de toute personne, y compris les PVVIH.

La dignité humaine : tel est le *telos* que recèle la notion des droits de l'homme et des Peuples. C'est dans ce sens que Kasereka affirme que la « voie royale » à considérer pour promouvoir les droits de l'homme et des Peuples « n'est pas d'abord celle du partage des richesses, c'est-à-dire, ce qui est quantitatif et calculable comme le proposent les agents du néolibéralisme, fermés à toute idée du sans prix, de l'incommensurable ou de la transcendance », mais plus fondamentalement, « le problème est celui du rapport à l'autre, de la reconnaissance de l'autre comme un semblable dans sa singularité et sa différence ». Car, la vérité au sujet de l'existence humaine est simple et implacable : « Sans aucun doute, nous sommes déjà entre les mains de l'autre avant même que nous prenions la moindre décision au sujet du choix de la personne avec laquelle nous voulons vivre (...) Ainsi, dès le départ, c'est à l'étranger que nous sommes liés, à celui ou à ceux que nous n'avons jamais connus et n'avons jamais choisis. Si nous acceptons cette sorte de condition ontologique, alors, détruire l'autre, c'est détruire ma vie, ce sens de ma vie qui est invariablement vie sociale ».

Vérité banale, mais ontologique et puissante. Appliquons-la au niveau national, régional et mondial. Et tirons-en des leçons qui s'imposent sur la nécessité d'être responsables les uns des autres pour une « vie bonne » en société ; par-delà nos identités tribales, régionales, nationales et autres. Tel est le prix à payer pour éviter les stigmatisations, les intolérances, les discriminations, les massacres et les génocides ; bref, c'est le prix à payer pour respecter les droits de l'homme et des Peuples ou ce que Kasereka appelle poétiquement une « remontée commune en humanité ».

**Paulin MANWELO, S.J.**

### ***Post-scriptum***

*En guise de "In Memoriam" à Nelson Mandela, nous publions ici le discours prononcé par le Président américain, Barack Obama, à l'occasion des funérailles de cet icône de droits de l'homme et de Peuples.*